

## **En 2015, trois défis : dette publique, développement soutenable et conférence pour le climat**

**Jean-Marie Harribey**

**2 janvier 2015**

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2015/01/02/en-2015-trois-defis-dette-publique-developpement-soutenable-et-conference-pour-le-climat>

Comment partir du bon pied en ce début d'année 2015 ? En sachant que, non seulement la situation économique reste plombée par une crise capitaliste inédite par sa multidimensionnalité, mais que la société est menacée par l'incapacité des classes dominantes à penser et à vouloir un autre chemin que la rentabilité à tout prix, l'accumulation sans fin et l'enrichissement des plus riches. Trois défis sont à relever avec une urgence de plus en plus grande. Se débarrasser du fardeau d'une dette publique croissante sans qu'elle soit destinée à satisfaire des besoins utiles, engager la transition vers un mode de développement humain soutenable et adopter de vraies mesures pour cantonner le réchauffement climatique dans des bornes maîtrisables. Trois défis qui se situent au niveau mondial mais qui se déclinent au sein de chaque pays.

### **La dette publique est utile pour préparer l'avenir**

On connaît la triple origine de l'emballement de la dette publique au cours des dernières années. Une défiscalisation des plus riches, particuliers comme entreprises. Un effet de boule de neige dû aux taux d'intérêt dès lors qu'ils dépassent en termes réels le taux d'inflation et le taux de croissance de la production. Et un endossement par la collectivité d'une grande partie des créances privées non recouvrables par les banques. À tel point qu'une majorité de la dette publique peut être considérée comme illégitime : pour le cas de la France, 59 % de sa dette publique est estimée ainsi<sup>1</sup>.

Que faire ? Deux éléments primordiaux sont à reconsidérer.

1) Premièrement, on a assez tergiversé. L'engrenage de la croissance de la dette publique est enclenché : c'est cette croissance auto-entretenu par la soumission aux mécanismes financiers qui est préoccupante, beaucoup plus que le niveau lui-même (2000 milliards d'euros, bientôt l'équivalent de 100 % du PIB annuel pour le cas français). Il n'y a pas 36 (bonnes) solutions. L'une serait de laisser filer l'inflation à un taux supérieur au taux d'intérêt des emprunts sur les marchés financiers. Cette voie présente deux inconvénients : l'inflation frappe aveuglément les patrimoines et les riches ne seraient pas les plus pénalisés, loin de là ; et cela prendrait du temps, d'autant plus qu'on est entré dans une période où la croissance économique sera durablement faible.

L'autre solution consiste à annuler tout ou partie de la dette. Comment ? Soit par décision de l'État : sur le papier, c'est simple ; dans la réalité, personne ne peut dire quels patrimoines seraient touchés, et le plus probable est que tous le seraient proportionnellement, les gros comme les petits. Soit en déclarant perpétuelle la dette : on ne rembourserait jamais mais on devrait payer éternellement des intérêts, sans que l'on puisse assurer qu'ils

---

<sup>1</sup> Voir Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, « Que faire de la dette ? Un audit de la dette publique de la France », 27 mai 2014. <http://www.audit-citoyen.org/wp-content/uploads/2014/05/note-dette.pdf>

n'augmenteraient pas (par le biais des taux ou par celui des masses empruntées croissantes). Soit en prélevant un impôt exceptionnel sur le capital (immobilier et financier) de façon à éponger définitivement la dette publique.<sup>2</sup>

Imaginons ce que donnerait cette dernière solution. Si on décidait de lever un impôt exceptionnel sur le capital pour éponger environ 60 % de la dette publique française (correspondant grosso modo à sa partie « illégitime »), cela représenterait un volume de 1200 milliards d'euros. Sur la base de patrimoines privés français évalués à environ 10 000 milliards, le taux d'imposition devrait être de 12 % si le prélèvement a lieu en un an seulement ou de 6 % par an sur deux ans. Même sur deux ans, le taux de cet impôt dépasserait vraisemblablement le taux de rendement moyen du capital qui est de l'ordre de 4 à 5 %. Les rentiers devraient donc liquider une partie de leur patrimoine, car, si un impôt peut être calculé sur une assiette patrimoniale, dans tous les cas il est acquitté en prenant sur le revenu courant. Comme par définition, ceux qui n'ont pas de patrimoine ne pourraient pas plus en acheter un bout aux rentiers « liquidateurs » qu'ils n'avaient pu en accumuler auparavant, il ne resterait que l'État comme acheteur potentiel. Mais ce serait un cercle vicieux : l'État s'endetterait pour racheter une partie de la dette à ses créanciers si ceux-ci ne pouvaient payer l'impôt exceptionnel sur leur capital sans liquider une partie de celui-ci. La solution ultime est alors le recours à la création monétaire.

2) C'est ici qu'intervient le second élément à prendre en compte. Indépendamment de la question de la gestion de la dette publique, il faut comprendre que, dans une économie monétaire (et l'économie capitaliste est une économie monétaire, comme le serait toute économie post-capitaliste, socialiste, écologiste et tout et tout), le lancement de la production nécessite une avance monétaire, donc une dette. Plus encore, tout investissement net à l'échelle globale (on dit : macroéconomique) nécessite une création de monnaie supplémentaire. Le caractère privé ou public de cet investissement n'y change rien. C'est ce que l'on peut considérer comme le plus solide dans la théorie économique hétérodoxe, allant de Marx à Keynes en passant par Kalecki et Minsky, j'en ai reparlé récemment à propos du livre de Steve Keen.

Il s'ensuit que la création monétaire doit bien entendu être orientée vers les activités et investissements susceptibles de satisfaire des besoins soutenables à long terme. C'est la création de monnaie destinée à nourrir le productivisme ou les bulles financières qui est pernicieuse.

Autrement dit, l'endettement public destiné à enclencher la transition sociale et écologique est une nécessité. Reste à définir auprès de qui cet endettement devrait être contracté. S'il s'agissait de faire revenir les États et les collectivités publiques vers les fonds de pension, compagnies d'assurance et autres institutions spéculatives, il n'aurait servi à rien d'annuler la dette publique existante ou de lever un impôt exceptionnel pour l'éponger, pour en favoriser la renaissance rapide. C'est ce qui justifie d'une part la socialisation de l'ensemble du secteur bancaire et la séparation des banques, et d'autre part la mission de prêteur en dernier ressort de la banque centrale à l'égard de toutes les banques respectant les chartes sociales et environnementales dans leur activité de prêt, ainsi qu'à l'égard de l'État et des collectivités territoriales. Concrètement, cela signifie que la banque centrale doit pouvoir refinancer tous les investissements dont la finalité est la soutenabilité.

---

<sup>2</sup> C'est la solution que préconise Thomas Piketty dans *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2013.

## Le développement soutenable

Parmi les controverses les plus connues sur le développement soutenable ou durable, il y a celle concernant la possibilité de substituer ou non à l'infini des ressources les unes aux autres, ou du capital à la nature épuisée ou dégradée, dès lors qu'on a considéré la nature comme un capital comme un autre, à côté du capital technique, du capital financier et du travail affublé par la théorie néoclassique du surnom de capital humain. Tous ceux qui croient aux vertus infinies du progrès technique ou à la possibilité de coloniser d'autres planètes adoptent l'hypothèse de substitution continue et ont de ce fait réduit le concept de soutenabilité à la capacité de perpétuer la croissance économique, fût-elle verte. Ils sont légion chez les économistes bien-pensants. Malheureusement, cette croyance en la substitution se rencontre également chez nombre de penseurs faisant profession d'écologie qui acceptent de raisonner dans le cadre des fonctions de production à la « Cobb-Douglas »<sup>3</sup> ou qui, tout simplement, ignorent cette alternative entre substitution ou complémentarité des ressources.

En quoi tout cela rejoint-il la question précédente sur l'endettement public ? De deux manières. D'abord, pour enclencher la transition, il ne suffira pas de débrancher les tuyaux de l'investissement productiviste et d'en affecter les sommes à l'investissement soutenable. Parce que la reconversion de l'industrie, de l'agriculture et aussi des services demandera du temps, de la formation des personnels, de nouvelles infrastructures, etc. Le problème de la monétisation des investissements est donc toujours là, à l'encontre de toutes les idéologies renouant peu ou prou avec la thèse néoclassique absurde de l'épargne préalable qui suffirait pour financer l'investissement.

Ensuite, si seule l'hypothèse de non-substituabilité est réaliste, la destruction de la nature déjà effectuée ne pourrait pas être compensée par une simple diminution de la consommation, car il serait trop tard. C'est la raison pour laquelle le mot d'ordre de décroissance immédiate, *a fortiori* sans distinction entre les productions, est inadéquat pour amorcer la transition socio-écologique. Par exemple, abandonner la production d'électricité d'origine nucléaire va demander au moins deux décennies de travail et d'investissement pour démanteler les centrales, pendant lesquelles beaucoup d'autres investissements devront être réalisés dans les énergies renouvelables ou dans l'isolation thermique des bâtiments et logements. Pendant tout ce temps, ce ne sera pas moins d'investissement d'un côté et plus de l'autre, mais plus des deux côtés. La décision de la Commission européenne – dite plan Junker – d'engager 315 milliards d'euros d'investissement dans les trois à venir est doublement critiquable : c'est terriblement insuffisant (toutes les évaluations qui ont été faites convergent pour dire qu'il faudrait cette somme chaque année pendant au moins dix ans afin seulement d'initier la transition) et c'est faire confiance quasi exclusivement aux acteurs privés pour mener à bien ces investissements<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Voir J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, LLL, 2013 ; et sur ce blog « Le capital naturel ou capital vert : un objet fictif mal identifié », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2014/01/22/le-capital-naturel-ou-capital-vert-un-objet-fictif-mal-identifie/> ; « Les fondements idéologiques du Rio moins vingt », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2012/06/21/les-fondements-ideologiques-du-rio-moins-vingt/#more-283> ; « Allô, la Banque mondiale ? Comment faites-vous la croissance verte ? », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2012/05/15/allo-la-banque-mondiale-comment-faites-vous-la-croissance-verte/#more-277>

<sup>4</sup> Voir sur ce blog « Après la théorie, les exercices pratiques ». <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2014/12/08/apres-la-theorie-les-exercices-pratiques/#more-413> ; « Comment bifurquer : financer la transition écologique », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2014/03/12/comment-bifurquer-financer-la-transition-ecologique/#more-381>

On revient donc à l'urgence de penser la réorientation radicale des politiques monétaire et budgétaire. Mettre la monnaie et les budgets publics au service des besoins collectifs.

## **Maîtriser le réchauffement du climat**

Le réchauffement du climat est très vraisemblablement déjà à l'œuvre. L'enjeu est donc de tout faire pour éviter qu'il ne dérape, c'est-à-dire s'emballe. Le mois dernier, la Conférence de Lima a échoué à faire avancer la négociation pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le risque est que, cette année, celle de Paris échoue à nouveau, à cause du refus de chaque État de faire un pas en avant et surtout à cause de la pression grandissante des lobbies pour transformer le climat, la nature et tout le vivant en nouveaux titres financiers, notamment par le biais de l'émission d'« obligations-catastrophes, nouveau type de contrat d'assurance contre les risques « naturels ».<sup>5</sup>

La maîtrise du climat exige la mobilisation de la société tout entière. Ce qui signifie que les mécanismes économiques, s'ils peuvent jouer un rôle, ne sont rien sans une véritable prise en charge politique, au sens fort de ce terme. On connaît l'impasse du marché de permis d'émissions, avec un prix quasiment abandonné aux fluctuations de l'offre et de la demande et avec, en prime, la spéculation et les fraudes. Cette impasse est, en Europe, largement due à la trop grande abondance de quotas mis en circulation. D'un autre côté, l'introduction de taxes écologiques balbutie, voire échoue comme en France. Ainsi, la taxe sur le transport ou sur le carbone n'est pas pensée dans un cadre social renouvelé, c'est-à-dire accompagnée de la transformation des systèmes de transport ou d'une réforme de la fiscalité dans un sens plus progressif.

Dans les deux cas, permis et taxe, il est prouvé que les mécanismes économiques (car, contrairement à ce qu'on entend souvent, permis et taxe relèvent tous les deux de mécanismes de marché, l'un en fixant politiquement la quantité, le marché ajustant le prix ensuite, l'autre en fixant le prix, le marché fixant la quantité) ne peuvent pas se dispenser d'une décision et d'un encadrement politiques.

On voit par là l'étroite liaison entre les questions de l'endettement, de la monnaie, de la transformation des systèmes productifs et de consommation et de la lutte contre le réchauffement du climat. *A contrario*, le projet de « loi Macron » insiste sur la possible cession de 5 à 10 milliards d'actifs publics, c'est-à-dire leur privatisation. On ignore souvent que, derrière l'endettement public, donc un passif, il y a un actif, et que l'actif net public français (différence entre actif et passif) est positif. Donc, derrière la monnaie qui serait émise pour relever les défis ci-dessus, il y aurait création de nouveaux « actifs réels » dont pourraient bénéficier la société, c'est-à-dire les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

La Troïka, avec en figure de proue l'ancien « évadeur » fiscal du Luxembourg, l'a tellement bien compris qu'elle vient d'entamer une pression pour qu'aucun changement politique ne puisse intervenir en Grèce, maintenue de force dans la soumission au capitalisme financier, à l'austérité et à l'impossibilité d'engager toute transition politique démocratique.

Dans ses vœux aux Français, François Hollande a souhaité voir adoptée « une déclaration sur les droits de l'humanité pour préserver la planète ». La formule est malheureuse car il faudrait plutôt une déclaration sur les *devoirs* de l'humanité pour préserver la planète. Sa demande est un contresens qui est le miroir de celui commis par ceux qui veulent établir des « droits de la nature ». Droits et devoirs sont des catégories humaines et non pas naturelles. En

---

<sup>5</sup> Voir J.-M Harribey, « La financiarisation de la nature », diaporama, 2014. <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/soutenabilite/financiarisation-nature.pdf>.

l'occurrence, il s'agit bien de formuler et de remplir des devoirs de préservation de la planète. Et seul l'humain peut le faire.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> J'ai développé ce point dans « La nature, sujet de droit : une fiction, un mythe fondateur pour changer la réalité », *Mouvements*, janvier 2012, repris dans *La richesse, la valeur et l'inestimable*. <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/soutenabilite/droit-nature.pdf>.